



2016

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



SIAEP
ADOUR
COTEAUX

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016 conformément à l'article L 22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

9 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 65600 SEMEAC

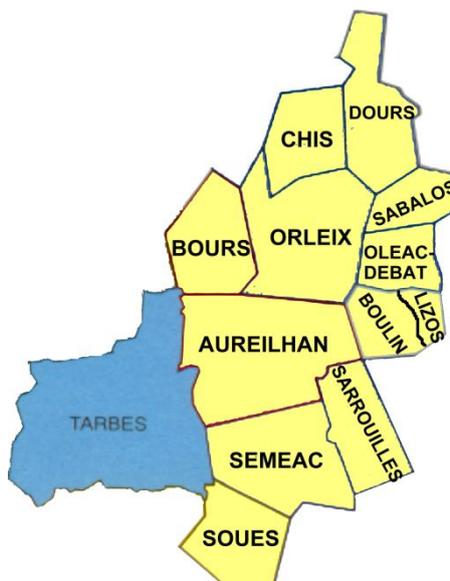
Sommaire

I - INDICATEURS TECHNIQUES	p 3
A – PRODUCTION	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2012 et 2013	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2012 et 2013	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années	p 5
6) Surveillance des ressources (quantité)	p 5
B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 6
4) Les réservoirs	p 6 à 8
5) Le nombre d'habitants	p 9
6) Le nombre d'abonnés	p 9
7) Les volumes facturés (après dégrèvements)	p 10
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	p 11 à 12
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 13
10) Indices de performance	p 14
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 14
b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 14
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	p 14
d) Indice linéaire de consommation	p 15

C – LA QUALITE DE L’EAU	p 15
1) Le type de traitement	p 15
2) Surveillance de la qualité distribuée	p 15
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées	p 16
D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT	p 17
II – INDICATEURS FINANCIERS	p 18
A – LE PRIX DE L’EAU	p 18
1) Tarification	p 18
a) Le type de tarification	p 18
b) Les modalités de tarification	p 18
2) Coût de production du prix du m ³ d’eau	p 18
a) A la production de Soues	p 18
b) A l’importation	p 18
3) le prix de l’eau	p 18
B – LES INDICATEURS FINANCIERS (RECETTES)	p 19
1) Les recettes engendrées par la facturation (hors T.V.A.)	p 19
2) Les autres recettes	p 20
C – LES INDICATEURS FINANCIERS (DEPENSES)	p 20
1) Dépenses générales en exploitation	p 20
2) Les investissements	p 21
a) Travaux et investissements réalisés au cours de l’année 2014	p 21
b) Prévisions 2015	p 22
c) Propositions de programmation à court et moyen terme	p 23
3) La dette	p 23
D – ANNEXES –	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 24
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 25 à 28

Etablissement Public de Coopération Intercommunale « ADOUR COTEAUX » constitué des communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulin
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - PRODUCTION

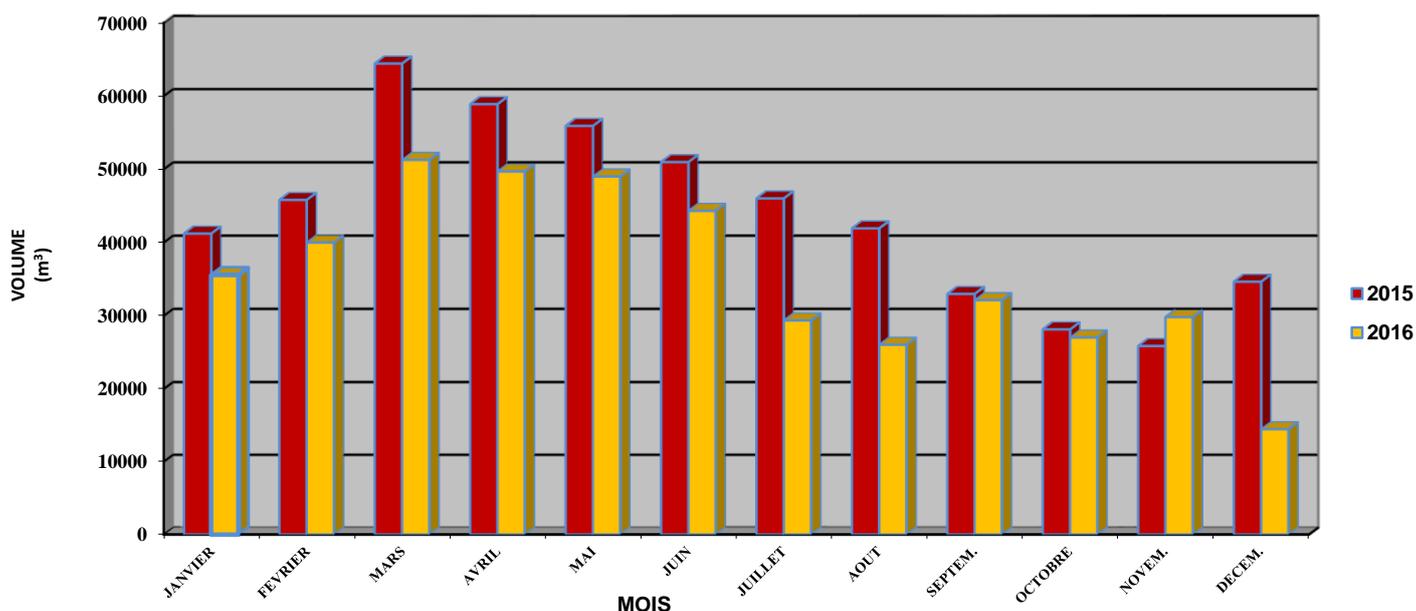
L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale « ADOUR COTEAUX » utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues.

1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour.

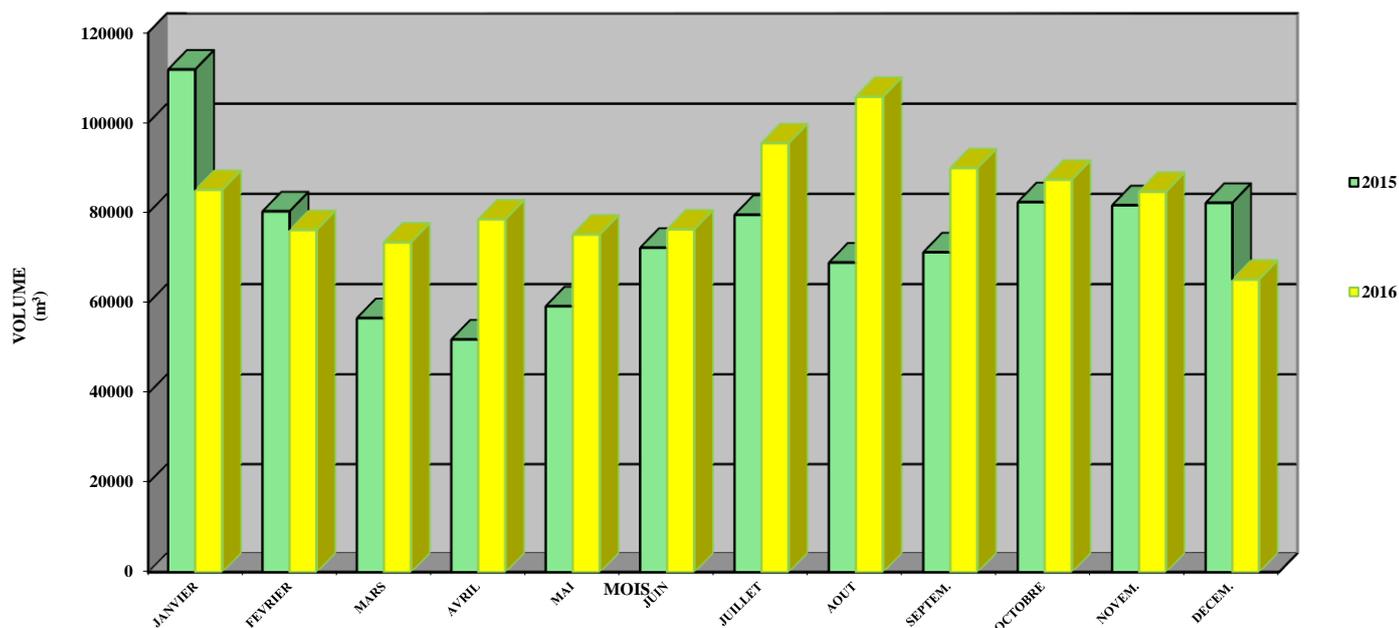
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2015 et 2016

DESIGNATION	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
SOUES – 2015 (m ³)	41239	45831	64449	58910	55935	51001	46038	41954	33005	28165	25900	34672	527099
SOUES – 2016 (m ³)	35600	40021	51299	49721	49034	44352	29394	26077	32149	27056	29843	14480	429026
VARIATION (% 2016/2015)	-15,84	-14,52	-25,63	-18,48	-14,07	-14,99	-56,62	-60,89	-2,66	-4,10	13,21	-139,45	-22,86



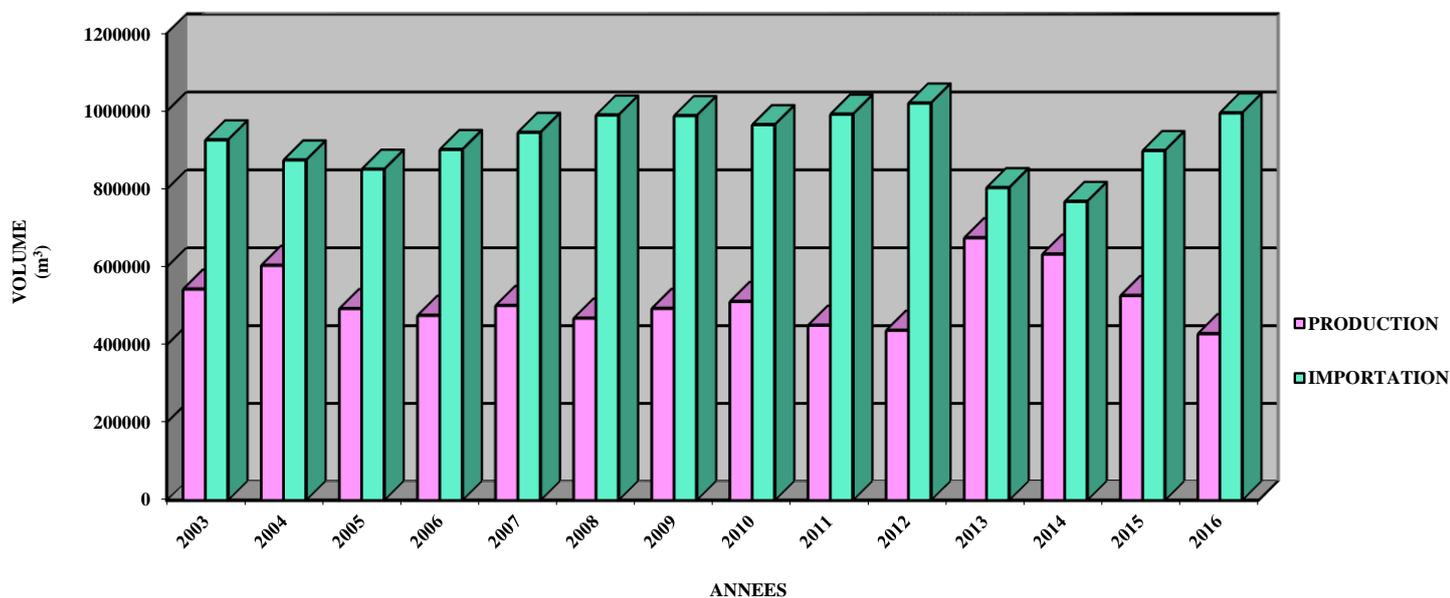
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2015 et 2016

Les achats d'eau compensent la production des puits du Syndicat. Ces quantités sont variables, proportionnellement à la production des puits et également à la consommation.



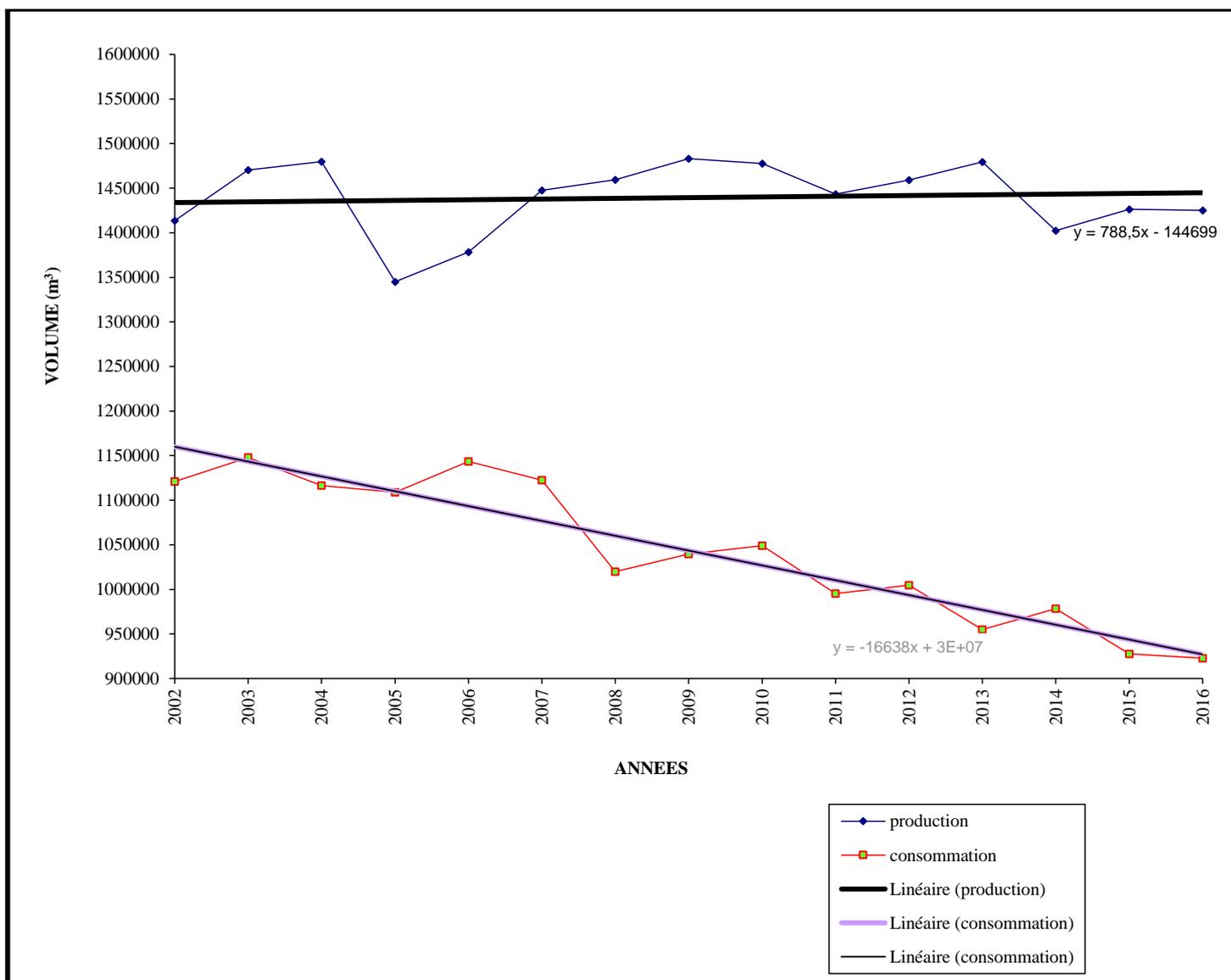
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2015	111857	80415	56736	52007	59371	72337	79644	69066	71336	82450	81769	82298	899286
2016	85187	76281	73531	78637	75265	76408	95521	105812	89987	87419	84743	65289	996096
Variation %	-31,31	-5,42	22,84	33,86	21,12	5,33	16,62	34,73	20,73	5,68	3,51	-26,05	9,72

4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production	543572	604659	493601	476228	501684	469037	494184	511903	450847	437856	675396	633671	527099	429026
Importation	926740	875146	851449	902030	945970	990406	988922	965754	992612	1021315	804122	768765	899286	996096
Volume total	1470312	1479805	1345050	1378258	1447654	1459443	1483106	1477657	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122
Rapport production/importation	0,59	0,69	0,58	0,53	0,53	0,47	0,50	0,53	0,45	0,43	0,84	0,82	0,59	0,43

5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années



6) Surveillance des ressources (quantité)

ETUDE DE POMPAGE EN 2016

Pompage Maximum (production Soues)	Vol. journalier moyen (production Soues)	Prélèvement période d'été (production Soues)
1738 m³*	1175 m³	114 676 m³ **

* le 14/03/2016

** pour la période du 01 juillet au 31 octobre 2016

B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de branchements	Nombre de branchements/km
Aureilhan	68,40	29,98%	3828	56
Boulin	11,34	4,97%	133	12
Bours	14,24	6,24%	441	31
Chis	4,4	1,93%	135	31
Dours	3,27	1,43%	110	34
Lizos	1,67	0,73%	57	34
Oléac-Debat	4,11	1,80%	76	18
Orleix	21,02	9,21%	915	44
Sabalos	1,98	0,87%	73	37
Sarrouilles	10,51	4,61%	287	27
Séméac	59,85	26,23%	2873	48
Soues	27,39	12,00%	1506	55
TOTAL	228,18		10434	46

Les linéaires de canalisations sont calculés sur une base informatique (dernière mise à jour en 2016)

* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée d'un trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire et surpressé + réseau d'adduction).

En 2015, le linéaire de réseau était de 214,94 km et le nombre de branchement de 10297.

2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée de canalisations renouvelées en 2016}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{1.858}{228.18} \times 100 = 0.81\%$$

Taux de renouvellement réseau et branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée de canalisations renouvelées en 2016}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{1.858 + 393}{228.18} \times 100 = 0.99\%$$

3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de compteurs changés	131	327	273	340	513	192	281	690	617	700	878	1006

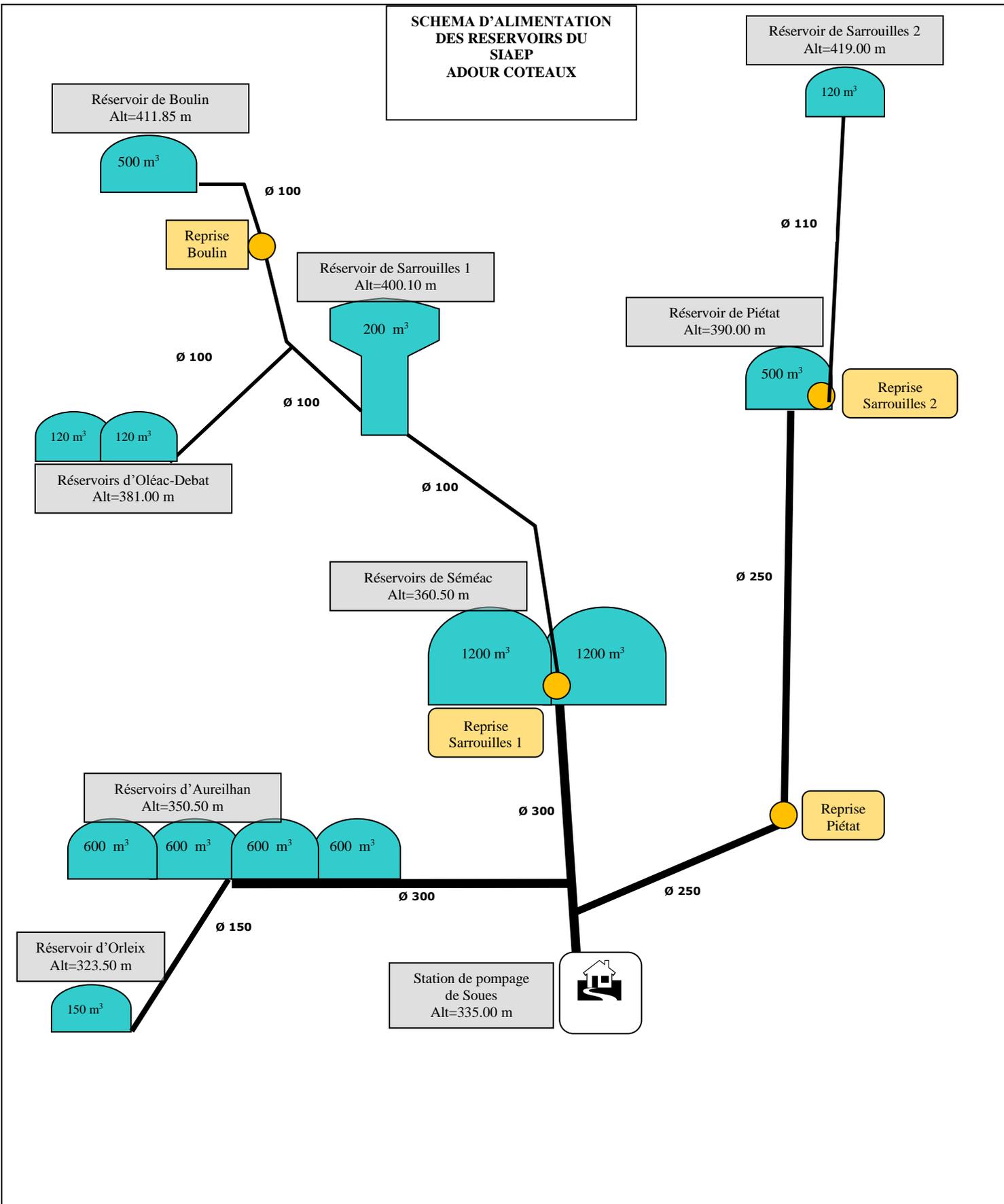
4) Les réservoirs

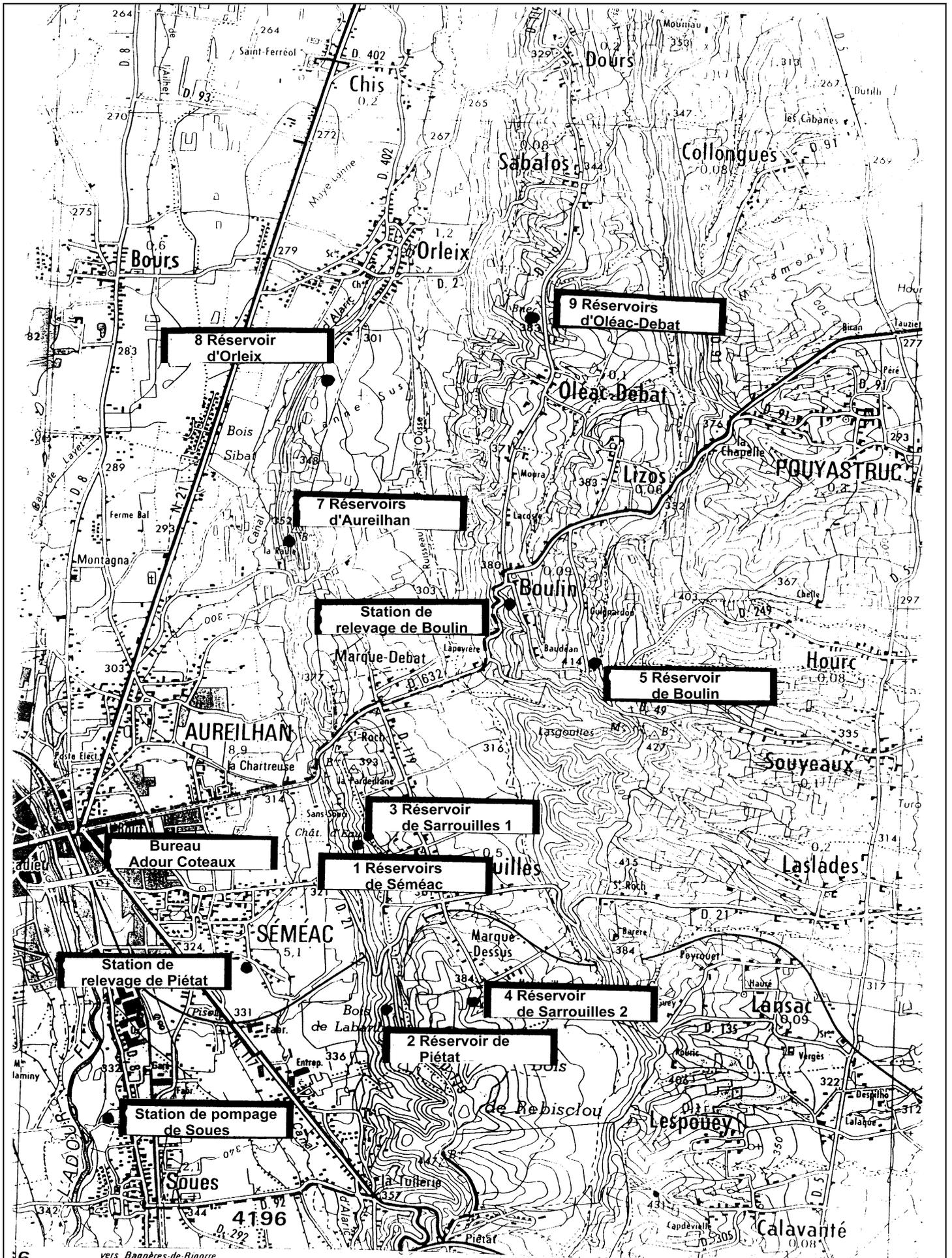
Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2016, ils étaient les suivants :

VOIR FOND DE CARTE	COMMUNE	DESIGNATION	VOLUME STOCKE
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m ³
2	SEMEAC	PIETAT	500 m ³
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m ³
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m ³
5	BOULIN	BOULIN	500 m ³
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m ³
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m ³
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m ³
TOTAL		8 RESERVOIRS	6510 m³

Globalement leur stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

**SCHEMA D'ALIMENTATION
DES RESERVOIRS DU
SIAEP
ADOUR COTEAUX**





5) Le nombre d'habitants (population municipale 2014- chiffres parus le 02/01/2017)

AUREILHAN	7 879
BOULIN	278
BOURS	780
CHIS	315
DOURS	228
LIZOS	102
OLEAC-DEBAT	165
ORLEIX	2 066
SABALOS	148
SARROUILLES	542
SEMEAC	4 803
SOUES	3 108
Total	20 414

En 2015, le nombre d'habitants était de 20 262

6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2013	2014	2015	2016
AUREILHAN	3429	3460	3507	3548
BOULIN	115	116	117	123
BOURS	394	393	404	410
CHIS	126	127	126	127
DOURS	104	104	106	107
LIZOS	49	49	52	52
OLEAC-DEBAT	71	72	73	74
ORLEIX	879	880	868	874
SABALOS	67	68	70	71
SARROUILLES	264	269	269	268
SEMEAC	2372	2410	2475	2500
SOUES	1393	1400	1396	1428
TOTAL DES ABONNES	9263	9348	9463	9582

Soit une augmentation par rapport à 2015 de 119 abonnés soit 1.2 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrables, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10^{ème} journée suivant la réception de la demande.

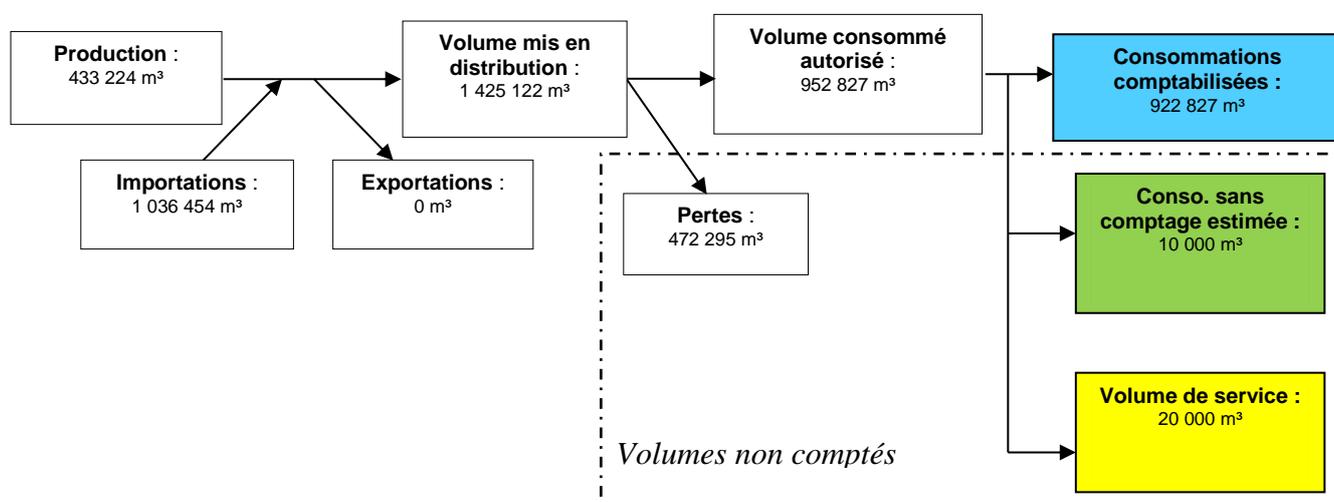
7) Les volumes facturés (après dégrèvements)

Volumes facturés entre 2015 et 2016 en m ³			
	2015	2016	Variation
AUREILHAN	320661	328044	2,30%
BOULIN	16468	15727	-4,50%
BOURS	37301	41780	12,01%
CHIS	14241	14771	3,72%
DOURS	10734	11061	3,05%
LIZOS	4417	4247	-3,85%
OLEAC DEBAT	8555	7458	-12,82%
ORLEIX	104424	104005	-0,40%
SABALOS	6894	6128	-11,11%
SARROUILLES	34736	32787	-5,61%
SEMEAC	243440	233343	-4,15%
SOUES	125701	123476	-1,77%
Total	927572	922827	-0,51%

8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs



consommation comptabilisés (dont dégrèvements)

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

Volume de service (VP 220) : nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les dégrèvements représentent 20 620 m³ (47 371 m³ en 2015)

Interventions réalisées en 2015 (du 01 janvier au 31 décembre 2015 suivant les diamètres de conduites)

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchement	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	TOTAL FUITES REPAREES
Aureilhan	1			1	1	4			1			8
Bours												0
Boulin				1	1							2
Chis												0
Dours												0
Lizos				2								2
Oléac debat												0
Orleix				2	1							3
Sabalos												0
Sarrouilles					1			1				2
Séméac	1			4		2						7
Soues				1	1				1			3

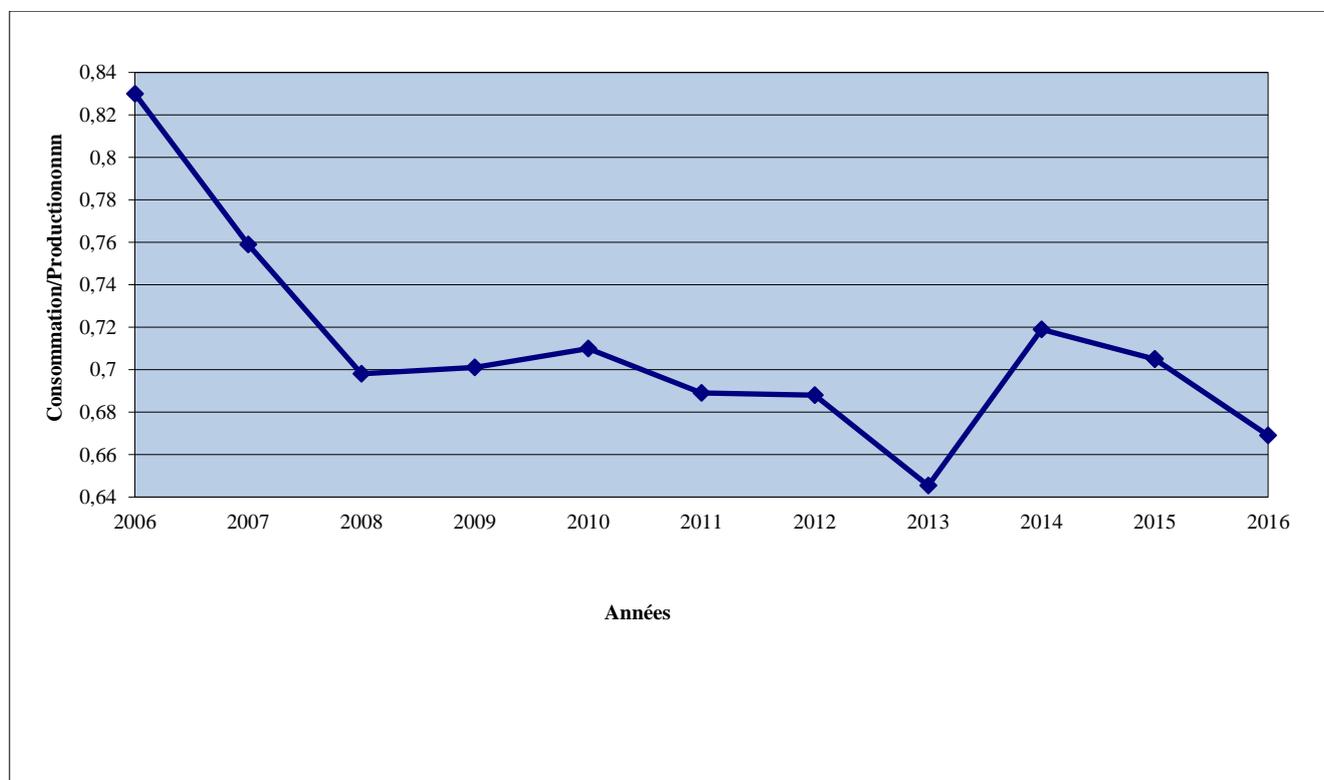
NOMBRE DE FUITES REPAREES EN 2016 : 27

Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années

ANNEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de fuites réparées	38	52	34	20	26	40	38	29	41	27

9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans

Année	Production (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Rapport consommation/production
2005	1.345 050	1 108 892	0.824
2006	1 378 258	1 143 500	0.830
2007	1 447 654	1 098 556	0.759
2008	1 459 443	1 020 010	0.698
2009	1 483 106	1 039 562	0.701
2010	1 477 657	1 049 140	0.710
2011	1 443 459	994 355	0.689
2012	1 459 171	1 004 753	0,688
2013	1 479 518	954 834	0,645
2014	1 402 386	1 008 305	0,719
2015	1 426 385	1 004 943	0,705
2016	1 425 122	952 827	0,669



10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1425122 - 952827}{228.18 * 365} = 5.67 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2015, l'Indice Linéaire de Pertes était de 5.37 m³/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m ³ /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{27 * 1000}{9582} = 3 \text{ par millier d'abonnés}$$

c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, PI...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages De stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, Assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

d) Indice linéaire de consommation

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée} + \text{volume de service}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$

$$= \frac{922\,827 + 10\,000 + 20\,000}{228.18 * 365} = 11,45 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

C -LA QUALITE DE L'EAU

1) Le type de traitement

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2016 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production et de l'achat d'eau.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

2) Surveillance de la qualité distribuée

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
 - bactériologiques
 - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
 - la ressource (en fonction du débit)
 - la distribution (en fonction de la population)

3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées



L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau

Les résultats de l'année 2016

Gestionnaire : SIAEP ADOUR-COTEAUX

Réseau : ADOUR COTEAUX

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation départementale des Hautes Pyrénées.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2016, 67 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes sur votre réseau nommé : **ADOUR COTEAUX**.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2016

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale**: limites réglementaires de qualité : absence E. Coli et Entérocoque
42 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
1 analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté : concentration en calcium et magnésium dans l'eau**
Valeur moyenne mesurée : 14,8 °f (degré français). **Eau douce.**
- **Nitrates : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L**
Valeur moyenne mesurée : 11 mg/L et valeur maximale mesurée : 17 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L**
Valeur moyenne mesurée : 18 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L**
Un minimum de 228 molécules est recherché.
Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : 0,07 µg/L.
Pas de dépassement de la norme sur la période.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**
Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique
- **Remarques particulières : Rien à signaler.**
- **Conclusion : Eau de bonne qualité.**

065000757

D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT (Situation au 31/12/16)

- Service du Secrétariat : 1 Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
- Service de la Régie : 1 Adjoint Administratif 1^{ère} classe
1 Agent de Maîtrise principal
- Service Technique : 1 Ingénieur
1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
1 Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
2 Adjoints Techniques 1^{ère} classe
1 Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps partiel (8 h/semaine)
1 contrat aidé

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le Syndicat Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2013- 2017).

II INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1) Tarification

Le S.I.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujetti à la T.V.A. de 5,5 %

a) Le type de tarification

Il s'agit d'un tarif binôme : tranche 1 :de 0 à 300 m³

tranche 2 :de 301 m³ et au-delà.

La prime fixe est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements, sans distinction du diamètre du compteur.

b) Les modalités de tarification

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

2) Coût de production du m³ d'eau

a) A la production de Soues

Ce prix est calculé à partir du rapport des dépenses d'exploitation engagées sur le volume produit soit
0.0657€ HT/m³

b) A l'importation convention en cours de négociation

3) le prix de l'eau

La facture est identique pour les 12 communes constituant le SIAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part proportionnelle <300 [€ HT/m ³]	le m ³	0.9752	0.9752	0.0%
Part proportionnelle >300 [€ HT/m ³]	le m ³	0.6445	0.6445	0.0%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0.1227	0.1408	+ 14.75 %
	Redevance de pollution domestique	0.3150	0.3200	+1.59 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

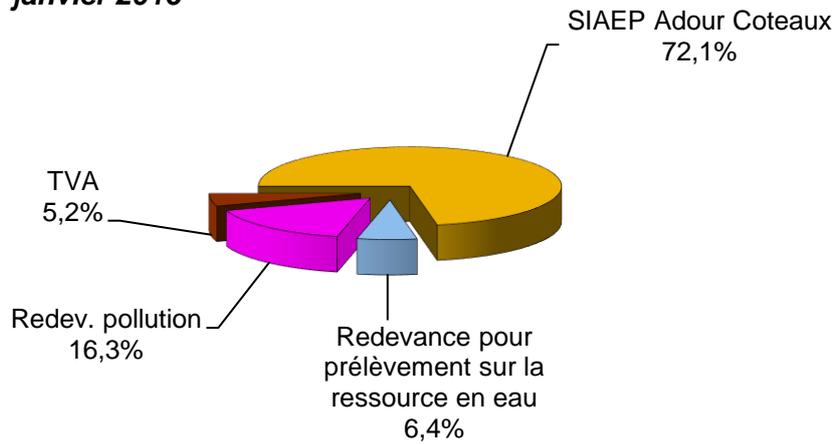
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
SIAEP Adour Coteaux	167.17	167.17	0.00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13.12	14.72	+12.20%
Redevance de pollution domestique	37.20	37.80	+1.61 %
TVA	11.96	12.08	+1.00 %
Total [€ TTC]	229.45	231.77	+ 1.00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2016

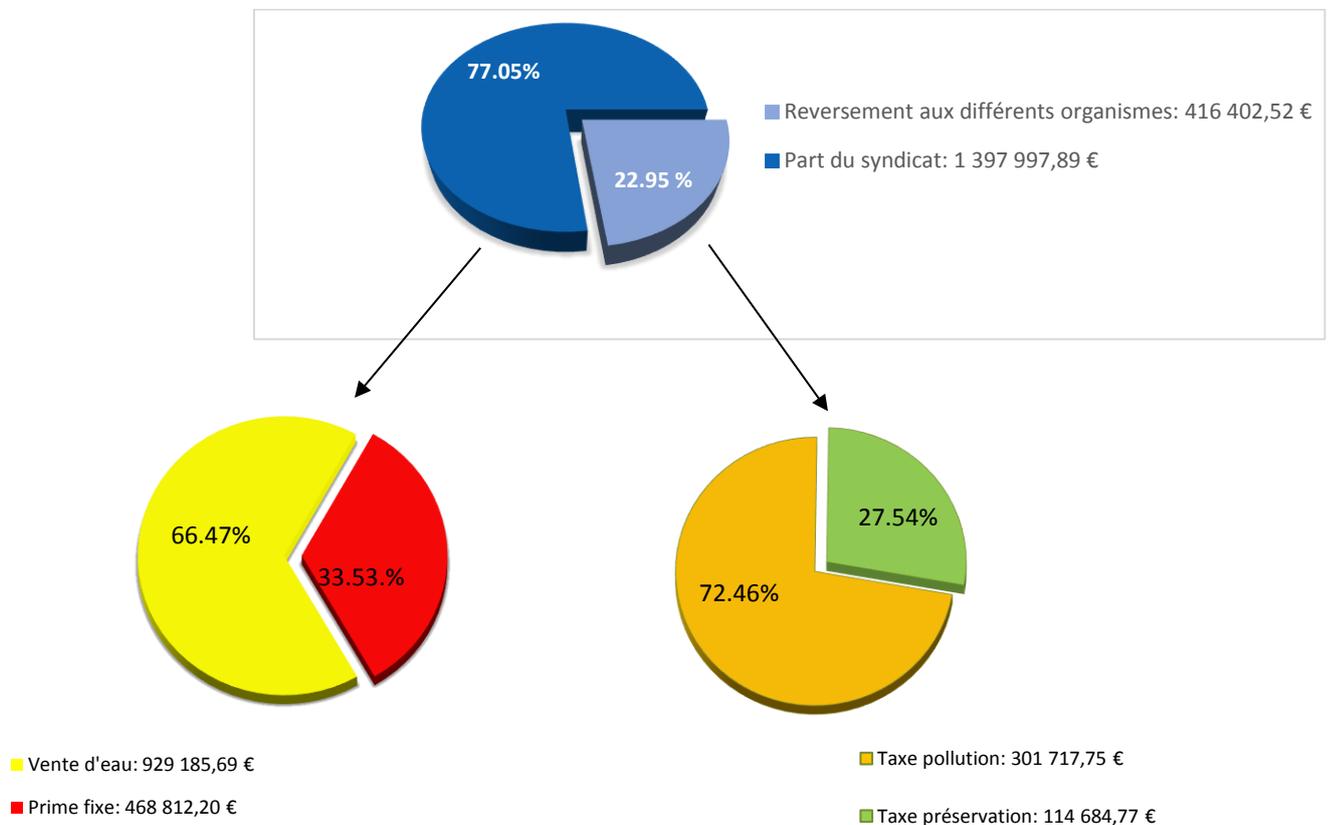
1,93 €/m³

Répartition au 1er janvier 2016



B - LES INDICATEURS FINANCIERS (RECETTES)

1) Les recettes engendrées par la facturation (hors T.V.A.)

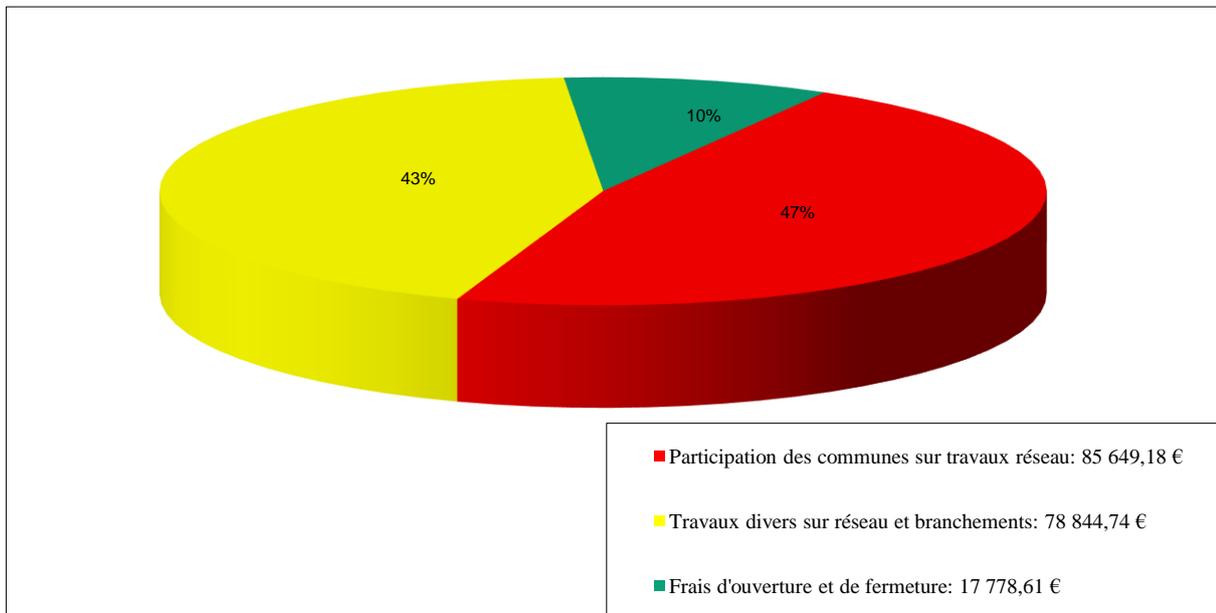


2) Les « autres recettes »

Ce sont les recettes autres que celles résultant de la vente d'eau aux abonnés. On trouve parmi ces recettes :

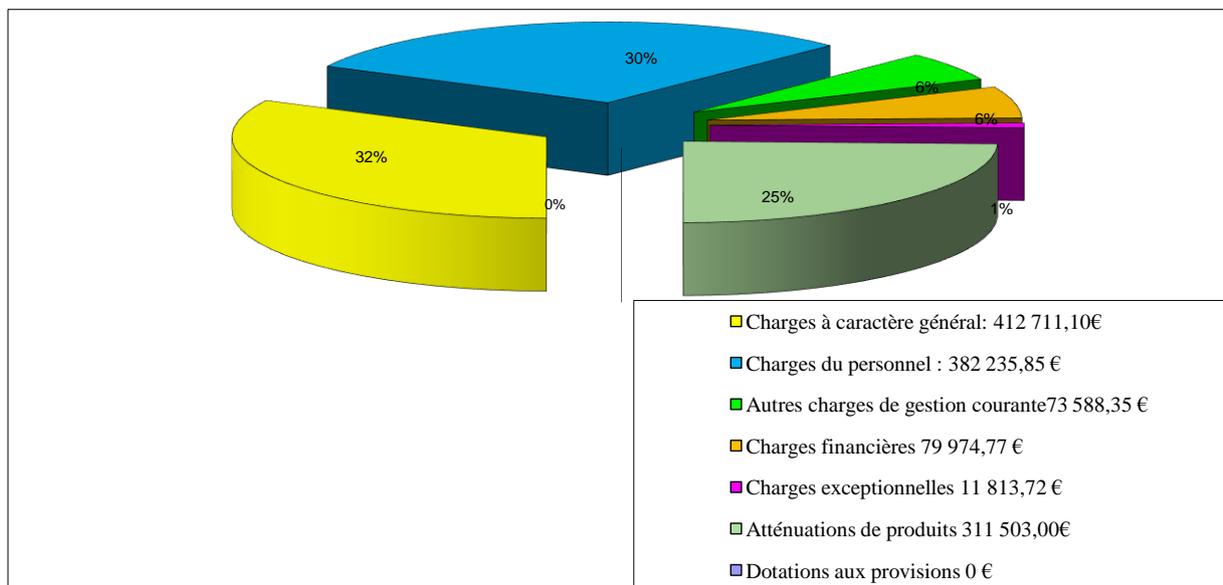
- les travaux ou les prestations effectuées chez les abonnés (interventions, branchements, déplacements de compteurs),
- les travaux réalisés pour le compte des collectivités adhérentes au SIAEP Adour Coteaux,
- les frais d'ouverture et de clôture des contrats d'abonnement.

Le montant des recettes, pour l'année 2016, s'élève à la somme de 182 272.53 € (142 331.16 € en 2015)



C – LES INDICATEURS FINANCIERS (DEPENSES REELLES)

1) Dépenses générales en exploitation



Montant des impayés au 31.12.2016

2016 : 77 306 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2016

$$\frac{\text{Montant des impayés 2016}}{\text{Chiffre d'affaire 2016}} \times 100 = \frac{77\,306,28}{2\,044\,180,07} \times 100 = 3,79\%$$

Les investissements

a) Travaux et investissements réalisés au cours de l'année 2016

	DESIGNATION	MONTANT H.T.
<u>TRAVAUX RESEAUX</u>	<u>AUREILHAN</u>	
	Renouvellement réseau Quartier des Castors	462 836.48
	Renouvellement rue Jean Jacques Rousseau	141 038.88
	Remplacement PI	22 440.55
	<u>SARROUILLES</u>	
	Renouvellement réseau chemin des Crêtes	46 794.30
	Travaux rue de l'Arbizon	12 128.60
	<u>SEMEAC</u>	
	Renforcement et renouvellement réseau chemin st Frai	43 767.65
	Renouvellement réseau DN 60 avenue François Mitterrand	54 141.74
	Remplacement PI	28 662.23
	<u>SOUES</u>	
	Renouvellement réseau rue H. Laffaille et R. Mouchet	42 664.24
	Extension réseau DN 60 rue H. Boucher	11 262.68
	<u>TRAVAUX DIVERS SUR LE RESEAU</u>	
Branchements	44 746.13	
Mise à jour informatique du réseau	9 246.20	
<u>TRAVAUX BATIMENTS</u>	Armoire électrique ondulée (Aureilhan + Boulin)	17 060.00
	Travaux station de pompage à Soues	2 893.00
	Travaux imprévus	4 955.97
<u>ACQUISITION MATERIEL DIVERS</u>	<u>Matériel</u>	
	Détecteur de métaux	1 000.00
	Système de corrélation	15 714.00
	Balise RFID	1 278.62
	Débroussailleuse	800.00
	Téléphones	1 020.00
	Découpeuse	760.00
	Vidéoprojecteur	485.00
	<u>Acquisition véhicule</u>	
	Véhicule service technique	16 448.72
<u>Informatique</u>		
Remplacement PC	5 311.56	
Imprimante Traceur	3 740.00	
Incom licence	20 860.00	

b) *Prévisions 2017*

RECENSEMENT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU PAR COMMUNE

MONTANT H.T.

AUREILHAN	
Quartier des Castors	220 000
Renforcement réseau rue du 8 mai	13 000
Renforcement réseau chemin du Roy	13 000
Renforcement réseau rue Amboise	30 000
BOULIN	
Renouvellement réseau DN 60 rue du Pic du Midi	140 000
ORLEIX	
Remplacement de poteaux d'incendie	3 000
SEMEAC	
Extension réseau rue Fénelon	15 000
Extension de réseau Parc de l'Adour	170 000
Remplacement de poteaux à incendie	30 000
SOUES	
Renouvellement réseau rue Honoré Laporte	250 000
Remplacement de poteaux d'incendie	6 000
DIVERS	
Mise en place des périmètres de protection des puits	80 000
Branchements	80 000
Mise à jour informatique du réseau avec repérage et triangulation	8 000
Mise à jour du cadastre	1 000
Travaux imprévus et urgents	30 000
TOTAL	1 089 000

RECENSEMENT DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Mise en place de portes sécurisées aux réservoirs	15 000
Raccordements pour groupe électrogène (alimentation des pompes)	20 000
Automates de télégestion	11 000
Modification électrique pour automates de télégestion	5 000
Travaux imprévus et urgents	30 000
TOTAL	87 000

ACQUISITION MATERIEL DIVERS

Groupe électrogène 30 KVA	12 000
Marqueurs SIG (géolocalisation des réseaux)	5 000
Sondes de prélocalisation de fuites	10 000
Corrélateur de fuites	10 000
Débroussailleuse	1 500
Pompe de chantier	1 000
TOTAL	30 500

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Remplacement des routeurs (réservoirs)	10 000
Remplacement PC	4 000
Remplacement serveur principal	6 000
Mise à jour INCOM	5 000
TOTAL	25 000

c) proposition de programmation de travaux à court terme

- Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en 2014

3) La dette

ETAT DE LA DETTE (en Euros)

ANNEE 2016

N° contrat	Org. Prêteur	Objet de la dette	Année départ Durée	Taux	Capital initial Capital restant dû avant remboursement	Amortissements Intérêts	Annuités
521523	C.D.C.	Renforcement réseau Sabalos	1986 sur 30 ans	4.70*	135 679.63 10 106.96	10 106.96 475.00	10 581.96
51032684637-1	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2006	2007 Sur 30 ans	4.05	500 000.00 406 247.22	12 637.84 16 453.01	29 090.85
51036537216	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2007	2008 Sur 30 ans	4.38	500 000.00 421 882.44	11 785.38 18 478.45	30 263.83
0279466	DEXIA	Programme tx 2008	2010 Sur 20 ans	5.14	400 000.00 311 824.80	15 034.05 15 292.82	30 326.87
07040851	BANQUE POPULAIRE	Programme tx 2009	2010 Sur 20 ans	4.74	200 000.00 157 990.73	8 207.87 7 488.76	15 696.63
51073327688	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2010	2011 Sur 30 ans	4.24	530 000.00 480 597.87	11 171.98 20 377.35	31 549.33
0509890001	BANQUE POSTALE	Travaux réseaux	2016 Sur 20 ans	2.05	275 000.00 480 597.87	2789.51 1409.38	4198.89
TOTAL GENERAL					2 540 679.63 2 063 650.02	71 733.59 79 974.77	151 708.36

* Emprunt renégocié en 2003

Pourcentage du capital restant dû par organisme financier

C.D.C	10 106.96 €	soit	0.48 %
Crédit Agricole	1 308 727.53 €	soit	63.42 %
Banque populaire	157 990.73 €	soit	7.66 %
Dexia	311 824.80 €	soit	15.11 %
Banque postale	275 000.00 €	soit	13.33 %

D – ANNEXES –

Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Designation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105 points				
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLJ (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(out)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux, avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide ==>)					
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide==>)	100	%			
VP 240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	50	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, P.I.) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0	0(non) ou 1(out)			
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(out)			
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(out)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP 263
VP 264

15
40

Annexe 2 : Note d'information de l'agence de bassin Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2017, Agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doucet, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
**AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



NOTES

NOTES